



Toulouse, le 16 février 2026

Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

LAFRAGETTE DAMIEN

4 Rue Emile et Maurice Montheil

46100 FIGEAC

NOS RÉF. : RMIP060121DT0460006 - PRENDEIGNES – Siret : 88163793800021
AFFAIRE SUIVIE PAR : UT 46-82
CONTACT : Installation46-82@laregion.fr

OBJET : Notification de financement dans le cadre du PSN 75.04 – Solde DJA

Madame, Monsieur,

La Région Occitanie a fait du soutien à l'agriculture et au développement rural une priorité. Au travers de la gestion du FEADER, la Région mobilise des financements importants pour soutenir les projets des territoires et des agriculteurs.

Vous êtes bénéficiaire d'une Dotation Jeune Agriculteur au titre de la programmation 2014-2022, dont l'intégralité des paiements n'a pu être effectuée avant la clôture de ce programme. En application de l'article 155-4 du règlement de l'Union européenne 2021/2115 du 2 décembre 2021, votre dossier peut bénéficier d'une contribution du FEADER au cours de la période couverte par le plan stratégique national de la PAC. Ainsi, la part de subvention FEADER qui n'a pas été versée au titre de la programmation FEADER 2014-2022 peut l'être au titre de la programmation FEADER 2023-2027, selon les modalités de cette dernière programmation.

Ainsi, la Région a souhaité poursuivre son engagement auprès des jeunes agriculteurs en prenant à sa charge le cofinancement de la part de votre dotation restant à payer. En conséquence, le service instructeur a été amené à redéfinir le plan de financement de votre dossier selon les modalités suivantes :

Programmation 2014-2022			Programmation 2023-2027	
Plan de financement initial total		Montants déjà payés	Reste à payer	
Etat	10 820 €	8 656 €	Région	4 328 €
FEADER	43 280 €	34 624 €	FEADER	6 492 €

Ce nouveau plan de financement ne modifie pas les montants attribués, ni les modalités de dépôt de votre demande de paiement, mais simplement la répartition et le taux d'intervention entre financeurs. Les droits et engagements prévus dans la décision relative à l'attribution de l'aide restent applicables et sont prolongés par la présente notification.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA